



**Rouen le 8 novembre 2022**

Madame la députée,  
Monsieur le Député,

Le budget de la Sécurité Sociale pour 2023, vient de passer en force à l'assemblée nationale à coup de 49,3.

Au delà du fait qu'une fois de plus la démocratie est bafouée, le budget, sans surprise, s'inscrit dans l'objectif de 3 % du pacte de responsabilité imposé par le gouvernement.

Même si l'Objectif national de dépenses assurance maladie (ONDAM) rééquilibre les moyens, entre les établissements de santé (+ 4,1 %), le médico-social (+ 5,1 %) et la médecine libérale au niveau des soins de ville (+ 2,9 %).

Ce PLFSS reste, une nouvelle fois, nettement insuffisant pour répondre aux besoins de santé dans notre pays. Nos concitoyens paient lourdement le manque de recettes, dont souffre le budget de la Sécurité sociale à cause des multiples exonérations de cotisations sociales, dont ont bénéficié les entreprises ces dernières années.

Cette situation a aggravé considérablement le déficit de la Sécurité Sociale en 2020 (39,7 milliards d'euros). Il a été ramené à 17,8 milliards d'euros en 2022, au prix de réductions drastiques dans notre système de santé, que l'hôpital public a lourdement payé : fermeture de 7 500 lits et de nombreux services d'urgence.

Cela a entraîné des conditions d'accès aux soins très dégradées pour les patients et notamment les retraités que le manque de médecins, dans de nombreux territoires, a accéléré.

Les quelques « mesurettes » prévues dans ce PLFSS 2023, (recrutement de 3 000 soignants en Ehpad, augmentation du tarif planché à 22 euros/heure pour les services à domicile, 2 h supplémentaires de vie sociale pour les personnes âgées dès 2024, etc.) sont très très loin des exigences face aux enjeux à venir, pour développer un système de santé de qualité et accessible à tous. Elles sont néanmoins le fruit des luttes que nos organisations ont menées unitairement au niveau des retraités depuis plusieurs années.

Il faut aller beaucoup plus loin, pour satisfaire les besoins aujourd'hui. En ce sens, nous exigeons :

- Une loi de programmation vis-à-vis du grand âge, attribuant des moyens face aux enjeux à venir ;
- Un droit à l'autonomie, inséré dans la branche maladie de la Sécurité Sociale avec un grand service public de l'autonomie ;

- 200 000 embauches dans les Ehpads et 100 000 pour les services à domicile ;
- De promouvoir des centres de santé publics, en lien avec les hôpitaux ou Ehpads, dans tous les territoires et 100 000 embauches dans l'hôpital public ;
- De mettre fin aux exonérations de cotisations sociales octroyées aux entreprises ;
- Une augmentation des pensions de retraites dans tous les régimes (R.G, complémentaires, etc.), plus conséquente que celle octroyée pour le moment, au minimum au niveau de l'inflation.

De plus nous ne pouvons que déplorer l'insistance du chef de l'État et de son gouvernement à vouloir imposer, contre l'avis de l'ensemble des organisations syndicales, un départ en retraite à 65 ans, une augmentation de la durée de cotisation, la fin des régimes particuliers... pour des pensions de retraite moindre demain.

Comme nous l'avons toujours fait, si rien ne change, nous saurons mettre en mouvement, pour ce qui concerne les retraités, l'ensemble de nos équipes pour exiger d'être entendus sur nos revendications.

Pour le collectif du groupe des huit sur  
le département de Seine Maritime

Michel Masdebrieu.